


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Pour le respect du droit de manifestation, la CGT continue la bataille !

Un jugement inique a été prononcé, le 17 janvier, dans la procédure contre les associations et les syndicats qui contestent la privatisation de l'eau dans l'affaire des « bassines » en Deux-Sèvres.

À la question de pouvoir manifester en France sur des sujets de société, la réponse, c'est de condamner.... À la question du défi climatique, on oppose le caractère non urgent de cet enjeu écologique majeur...

Décidément, il devient difficile de se faire entendre et la commande politique de mise au pas du pays et des citoyens transpire à grosses gouttes dans ce jugement.

La CGT s'élève contre ce jugement empreint des desiderata du capital.

L'Union départementale CGT des Deux-Sèvres fera appel du jugement prononcé et entend ainsi préserver un droit inaliénable de notre démocratie : le droit de manifester. Elle confirme son engagement dans le collectif « Bassines, Non Merci ! ». Une prochaine initiative est d'ores et déjà programmée pour les 20 et 21 juillet.

La CGT apporte tout son soutien à notre camarade David Bodin, secrétaire de l'Union Départementale des syndicats des Deux-Sèvres.

La CGT adresse sa solidarité et son soutien à l'ensemble des organisations injustement condamnées à ses côtés.

Le reniement des droits des citoyens à manifester est un recul de société que la CGT n'acceptera jamais.

Montreuil, le 19 janvier 2024